

FORMATION

VICTIMOLOGIE DANS LE CHAMP PÉNITENTIAIRE

Construire un cadre d'intervention qui concilie les besoins des victimes et les objectifs de réinsertion des PPSMJ

1 jour
6,5 heures

18 personnes maximum

Prérequis : aucun



UNE LOGIQUE DE JUSTICE ÉQUILIBRÉE ET RESTAURATRICE

Dans le cadre de leurs missions, les conseiller·ères pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Toutefois, intégrer pleinement la perspective des victimes dans leurs interventions représente un défi de taille, nécessitant des connaissances spécialisées en victimologie et une maîtrise des outils de justice restaurative.

Cette formation vise à répondre à ce besoin en approfondissant les connaissances sur les impacts de la victimisation et les attentes des victimes, tout en renforçant les compétences pratiques des CPIP. En s'appuyant sur une approche théorique et pratique, le programme explore les concepts fondamentaux de la victimologie, les répercussions psychologiques, sociales et économiques de la victimisation, ainsi que les méthodes de collaboration restaurative.

Cette journée d'apprentissage interactif permettra aux participant·es de développer des outils concrets pour intégrer la voix des victimes dans l'élaboration des plans d'intervention, renforcer la confiance dans la relation d'accompagnement et promouvoir des pratiques respectueuses et réparatrices. Ensemble, il s'agira de construire un cadre d'intervention qui concilie les besoins des victimes et les objectifs de réinsertion des PPSMJ, dans une logique de justice équilibrée et restauratrice.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ✓ Intégrer la perspective des victimes dans l'accompagnement des personnes placées sous main de justice (PPSMJ).
- ✓ Renforcer les compétences en justice restaurative.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- ✓ Les bases de la victimologie.
- ✓ Approfondir les concepts clés de la victimologie.
- ✓ Explorer les pratiques opérationnelles basées sur la justice restaurative.

SAVOIR FAIRE

- ✓ Identifier et analyser les impacts de la victimisation.
- ✓ Utiliser des outils concrets pour évaluer et répondre aux besoins des victimes.

SAVOIR ÊTRE

- ✓ Accompagner dans une approche centrée sur les émotions de la victime.
- ✓ Faciliter un dialogue constructif.

PUBLICS

CPIP, psychologues et autres professionnel·les intervenant dans les SPIP.

Le programme est construit de telle manière à ce que ces objectifs soient atteints.

PROGRAMME

1 JOURNÉE

soit 6h30 de face-à-face pédagogique

MATIN

Théorie et concepts fondamentaux

✓ BASES DE LA VICTIMOLOGIE

- Concepts : victimisation primaire, secondaire, tertiaire.
- Évolution historique de la place des victimes.
- Activité : Discussion interactive sur des cas pratiques.

✓ IMPACTS ET BESOINS DES VICTIMES

- Effets psychologiques, sociaux et économiques de la victimisation.
- Outils pour prioriser les besoins des victimes dans le cadre des interventions SPIP.
- Exercice pratique : Analyse de cas fictifs.

APRÈS-MIDI

Approches pratiques et applications

✓ JUSTICE RESTAURATIVE ET COLLABORATION

- Méthodes : Consentement, neutralité, médiation.
- Simulation : Médiation entre une victime et un PPSMJ avec débriefing.

✓ TECHNIQUES AVANCÉES D'ACCOMPAGNEMENT

- Approche centrée sur les émotions des victimes.
- Stratégies pour faciliter un dialogue constructif.
- Étude de cas : Gestion d'un entretien délicat.



EMERIC LANGUÉRAND

Formateur

L'équipe pédagogique est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute, Président de l'IPCCÉ depuis 2022.

Spécialiste des thérapies comportementales et cognitives, il intervient auprès de personnes présentant des troubles anxieux, phobiques et de la personnalité. Il est également attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital psychiatrique Sainte-Anne (GHU Psychiatrie & Neurosciences) à Paris où il reçoit des personnes présentant des troubles schizophréniques et où il anime un programme d'Éducation thérapeutique du patient (ETP).

En complément de ses activités de consultation à l'hôpital et en libéral, il enseigne et forme les professionnel·les de santé, du champ social et du milieu pénitentiaire aux Approches et thérapies comportementales et cognitives, à l'Entretien motivationnel et à la Prise en compte des troubles de santé mentale dans l'accompagnement des personnes à l'Université Côte d'Azur (Nice), à l'Université de Paris-Descartes, à l'AFTCC (Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives) et à l'IPCCÉ.

Membre fondateur de l'AFREBT (Association francophone de thérapie comportementale émotive rationnelle), il forme les psychiatres et psychologues à la REBT.

Ancien président et président d'honneur de l'AFDEM, il est formateur et superviseur en Entretien motivationnel et est membre du Motivational Interviewing Network of Trainers (MINT).

Ses ouvrages sont publiés aux éditions Dunod.

PÉDAGOGIE

Les thèmes de la formation sont abordés sous la forme de présentations théoriques, mais surtout dans une approche expérimentuelle permettant la discussion et des échanges de pratiques.

L'animation de la formation fait ainsi appel à la découverte de la théorie par l'expérimentation, à la coconstruction des savoirs complétée par des apports théoriques, à des études de cas, à des jeux de rôles et des mises en situation associant des techniques et notions en lien avec les thématiques de la formation.

Cette approche expérimentuelle de la formation s'attache à permettre la participation de chacun·e des stagiaires dans l'ensemble des exercices afin que l'expérience de formation soit partagée de la même manière par tous les participant·es.

SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs coconstruits avec les stagiaires. Un fascicule au format PDF est transmis aux participant·e·s à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

CENTRE DE RESSOURCES

En complément du support de la formation, un centre de ressources en ligne dédié à la *Victimologie dans le champ pénitentiaire* est consultable de façon illimitée. Il est régulièrement mis à jour avec des outils pratiques.

EFFECTIF

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est de 5 à 18 personnes maximum.

Seul·es les participant·es ayant suivi l'intégralité de la formation pourront bénéficier d'un certificat de réalisation.

ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant·es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire. Un exercice initial permet de voir quel est le niveau de chacun pour adapter et moduler la formation.

APRÈS LA FORMATION

Une formation aux *Approches Comportementales et Cognitives* (ACC/ICC), suivie d'une formation à la *Gestion des Émotions* permet au stagiaires d'apprendre comment accompagner les personnes suivies à réduire leur débordement émotionnel, à diminuer les comportements inadaptés et à les remplacer par attitudes alternatives plus adaptées.

Ensuite une formation à la *Pratique aux habiletés sociales* aidera les stagiaires à favoriser l'intégration sociale adaptée et le développement de compétences relationnelles prosociales chez les personnes accompagnées.

Enfin des formations à la prise en compte dans les interventions de certains troubles en santé mentale (*Troubles Schizophréniques*, *Troubles de la personnalité*, *Psychotraumatismes*, etc.) favoriseront un accompagnement plus personnalisé, plus efficace et en adéquation avec la personne suivie.



FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une journée, soit 6h30 de face-à-face pédagogique.

Pour des raisons pédagogique et de qualité de la formation, les sessions ne peuvent pas être réalisées en distanciel : elles sont dispensées uniquement en présentiel.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

L'IPCCÉ est doté d'une **référente handicap** qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation. Elle s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC.

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les stagiaires doivent se rapprocher de l'employeur afin de connaître l'éventuelle prise en charge des ces prestations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via notre site ipcce.org ou par e-mail à secretariat@ipcce.org. Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction ses attentes et besoins.

TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis.** (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'une convention-devis remis à la structure demandeuse. Celle-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·es, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·rice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous :

Forfait groupe : jusqu'à 18 stagiaires.

Montant par jour : 1 330 euros TTC* ** (mille trois cent trente euros)

* Hors frais de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·rice en cas de formation hors Île-de-France, de frais administratifs, de frais pédagogiques, des l'achat des manuels *Le Manuel des Premiers Secours en Santé Mentale - pssm premiers secours en santé mentale* et de frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

** TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

DÉLAIS

La formation pourra être effectuée à partir de 2 mois après la signature de la convention en fonction de la disponibilité des équipes et de la pertinence pédagogique.

LIEUX

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation :

- ✓ en présentiel dans leurs locaux
- ✓ à distance via Zoom

DES QUESTIONS ?

Pour toute demande d'informations de devis, commerciales, pédagogiques, d'accessibilité ou de financement, vous pouvez nous contacter sur notre site internet ou à secretariat@ipcce.org.



50 boulevard de Vaugirard 75015 Paris – 01 89 16 54 44 – secretariat@ipcce.org

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOPI : RNQ 5660

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France